

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 19 AVRIL 2016



Le Conseil d'Administration de l'IEP s'est réuni le 19 avril 2016 dans les locaux de l'I.E.P. au 47, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg à 17h.

### *Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :*

#### Le Président :

- M. BUR : procuration de Madame LOISEAU et M. CHAMBON

#### Le Directeur :

- M. ECKERT

#### Pour les personnalités extérieures :

- M. KAHN : procuration de M. FROELICHER et LE THEULE
- Madame REICHHART : procuration de M. CASANOVA – Départ à 19h30.
- M. DEBÈVE : procuration de M. FRIEDERICH

#### Pour les enseignants:

- Madame BERROD
- M. CARREZ – Arrivé à 17h55
- Madame MICHEL
- M. PETEY Procuration de Madame DELANNAY à partir de 19h15.
- Madame WASSENBERG
- Madame DELANNAY Départ à 19h15.
- M. JUHEM : procuration de M. TORREIRO LAREO
- Madame WILLMANN : procuration de Madame ROIRON
- M. TORREIRO LAREO

#### Pour les représentants des personnels :

- Madame DUCLOS – Départ à 18h45
- M. BOUR – Départ à 19h10.

#### Pour les représentants des étudiants :

##### **- 1<sup>ER</sup> cycle**

- M. JACQUET
- Madame BAUMANN
- Madame SCHOTT
- M. BAYSANG-MICHELIN

##### **- 2<sup>nd</sup> cycle**

- M. FOURAULT
- Madame COLOMBANI
- M. PLACE
- Madame HACHEZ
- M. REMY
- Madame SANCHEZ GUZMAN Arrivée à 17h20

### Membres consultatifs

M. PONCIN Directeur du Service de Formation Continue de l'Université de Strasbourg.

### Pour les membres invités :

- Madame Christine AQUATIAS, Directrice des Etudes pour le premier cycle
- Madame LEHNI, Directrice aux relations internationales
- Madame HADJISKY, Directrice déléguée à l'innovation pédagogique.
- Madame GRANDHOMME, responsable du service des études
- Madame HMAE, responsable administratif et financier-
- M. STOLLE, gestion des CA, secrétaire de séance

### Excusés.

- M. HOWILLER
- Madame ROBITAILLIE

Le Président Dominique BUR ouvre la séance, salue les membres présents, précise que le quorum est atteint et que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer. Avant le début du Conseil d'Administration, il présente Monsieur Christian DEBÈVE, qui représente la Région Grand Est en remplacement de Monsieur Pascal MANGIN. Il indique que Monsieur DEBÈVE est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg, en 1982, section Service Public.

## **1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 février 2016**

Le Président Dominique BUR interroge les membres du Conseil d'Administration sur le point de savoir s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal de la réunion du 25 février dernier. Madame Agnès DUCLOS et Monsieur Sébastien BOUR font état de modifications demandées. Monsieur Thierry STOLLE confirme la réception de ces demandes de modifications et les intègre au procès-verbal définitif.

**Le procès-verbal intégrant ces demandes est adopté à l'unanimité.**

## **2 – Informations du Directeur**

En préalable aux informations du Directeur, Monsieur Gabriel ECKERT précise que l'ordre du jour est dense et concerne essentiellement des points d'ordre pédagogiques. Ceux-ci seront abordés sous l'angle de l'innovation pédagogique, d'où la présence de Madame Magdalena HADJISKY, qui présentera le point 4 de l'ordre du jour.

Monsieur Gabriel ECKERT apporte trois séries d'éléments d'information.

### **a) Les modalités de vote au Conseil d'administration.**

Monsieur Gabriel ECKERT rappelle que d'après l'article 12 des statuts de l'IEP, les décisions du Conseil d'Administration sont prises « à la majorité des membres présents ou représentés ». Il précise que par un arrêt de 2008, le Conseil d'Etat a jugé que cette formule, qui n'est pas imposée

par le législateur, signifiait qu'il fallait effectivement recueillir la majorité absolue des membres présents ou représentés, une abstention étant dès lors assimilée à un vote contre.

**b) Gestion des bâtiments de l'IEP.**

Monsieur Gabriel ECKERT informe les membres du Conseil d'Administration qu'un accord de principe est intervenu pour louer à des conditions financières très favorables les anciens locaux de l'INET, qu'il propose de nommer « *bâtiment Schoepflin* », en hommage au fondateur de l'école de diplomatie de Strasbourg. L'IEP disposera de ces locaux à la rentrée universitaire 2016-2017

Les réflexions de l'équipe de direction sont en cours en ce qui concerne le transfert des formations vers le bâtiment Schoepflin : une première hypothèse concernerait les Masters en administration publique, en sciences politiques ainsi que les préparations à l'ENA et l'INET. Il y aura également un transfert des équipes administratives qui gèrent ces Master dans un souci de cohérence et de bon accueil des étudiants.

Une autre hypothèse serait d'y rattacher également le Master 1 en Études Européennes et Internationales et le Master 2 en Histoire des Relations Internationales et des processus d'intégration régionale, ce qui pose la question de la 3<sup>ème</sup> localisation de l'IEP (la Villa Knopf). Monsieur Gabriel ECKERT indique qu'il a demain une réunion avec le Vice-Président en charge du Patrimoine à l'Unistra, Monsieur Yves LARMET, pour discuter de cette question.

Il conclut enfin que le calendrier d'emménagement dans le bâtiment Schoepflin (hors Villa Knopf qui ne se fera, en tout état de cause, pas avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017) sera très serré puisqu'il s'agit d'y faire la rentrée des formations concernées en septembre 2016. Cela constitue un réel défi pour l'équipe administrative de l'Institut.

Monsieur le Président Dominique BUR remercie Monsieur ECKERT de son intervention et donne la parole à Madame Marie COLOMBANI. Cette dernière pose la question de la durée du bail de l'espace Schoepflin, si elle est limitée à 2 ans. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond qu'il y aura un engagement de mise à disposition du bâtiment Schoepflin jusqu'à la livraison effective du PAPS PCPI.

**c) Point sur la sélection en Master.**

Monsieur Gabriel ECKERT rappelle l'avis du Conseil d'Etat du 10 février 2016 sur la sélection en Master 1 et 2. Celui-ci juge que l'article L.612-6 du Code de l'Education n'autorise une telle sélection que pour les formations qui sont expressément mentionnées par décret. Or, un tel décret d'application n'a jamais été pris par le Gouvernement. Il en découle que la sélection ainsi que le contingentement ne sont autorisés dans aucune formation de M1 et de M2.

Monsieur ECKERT est intervenu auprès de Monsieur BERETZ, Président de l'Unistra, afin que tous les Masters de l'IEP soient considérés comme sélectifs.

Le Ministère a adopté un projet de décret qui a été soumis à l'avis du CNESER et qui liste des formations sélectives. Dans la liste des formations sélectives figurant actuellement dans ce texte il y a le Master en Sciences Politiques et celui en Droit de l'Union Européenne pour la spécialité en Droit de l'Economie et de la Régulation en Europe. Pour les autres formations, le décret autorise néanmoins un contrôle des prérequis des candidats issus d'autres établissements ou d'autres mentions. Il y aura donc lieu de mettre en place, de manière concertée, une procédure interne de contrôle des prérequis se substituant, pour les masters non-autorisés à sélectionner, à la procédure de jury de sélection.

A l'issue de cette présentation de la situation un débat s'instaure. Madame Marie COLOMBANI se demande si les oraux de sélection seront bien maintenus. Monsieur Gabriel ECKERT répond qu'il convient d'attendre que la situation se clarifie. Madame Camille HACHEZ se pose la question du champ d'application des mentions qui recourent des réalités disparates. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que l'organisation en Master est régie par le binôme domaine/mention mais indique que jusqu'à peu les intitulés des mentions étaient libres et que ces dernières pouvaient contenir des parcours.

Madame Camille HACHEZ pose la question de la sélection en Master 2 pour les étudiants de 4<sup>ème</sup> année du diplôme. Monsieur Tristan FOURAULT va dans le même sens pour les étudiants qui choisiraient de partir en mutualisation. Monsieur Gabriel ECKERT leur répond qu'il convient de voir en fonction de la version définitive du texte du nouveau décret. Dans la logique LMD, le niveau adéquat de sélection en Master lui semble être le Master 1 et non le Master 2. Monsieur Romain PLACE semble favorable à la sélection sur prérequis dès lors que le socle de connaissances est objectif.

Madame Anne-France DELANNAY s'étonne que dans la liste des Masters autorisés à sélectionner ceux en finance de l'Unistra n'y figurent pas, contrairement à d'autres Universités. Elle pose la question du passage entre la 4<sup>ème</sup> année en filière économie et entreprises et les Master 2 en finance. Monsieur ECKERT indique qu'il n'y a pas de correspondance automatique avec le Master. Il précise que son souci est de garantir que les étudiants du diplôme et de nos Masters ne soient pas moins bien traités que les étudiants de M1 d'autres composantes ou d'autres établissements.

A l'interrogation de Monsieur Yannick REMY en ce qui concerne les formations autorisées à sélectionner, Monsieur Gabriel ECKERT répond que pour ces dernières les procédures ne changeront pas. Il n'en sera pas de même pour les autres ou la sélection sera remplacée par un contrôle des prérequis. Il indique à Madame Marie COLOMBANI qu'en attendant une clarification de la situation, les étudiants doivent effectuer leur candidatures sur le serveur ARIA.

Monsieur Gabriel ECKERT rappelle qu'il y aura sans doute des candidatures multiples car certaines formations sont sélectives et d'autres non. Il faudra donc faire très attention à l'effet d'affichage des critères : une formation sélective risque d'être perçue comme plus attractive qu'une autre, non sélective pour les étudiants. Monsieur le Président Dominique BUR va dans le même sens. C'est un aspect très négatif en termes d'affichage des formations.

Madame Birte WASSENBERG estime qu'il sera indispensable de contrôler strictement les prérequis de la formation ainsi que le niveau en langues. Madame Frédérique BERROD indique que bien souvent les prérequis sont généraux et que les enseignants doivent pouvoir réaliser une appréciation globale du parcours antérieur de l'étudiant.

Monsieur Gabriel ECKERT conclut le débat en indiquant que l'on est dans une phase mouvante liée à un décret non-encore adopté mais qui modifie fortement nos pratiques.

### **3 – Présentation de la mission « Innovation pédagogique » par Madame Magdalena HADJIISKY**

Monsieur le Président Dominique BUR donne la parole à Madame Magdalena HADJIISKY qui le remercie de lui permettre de présenter sa mission en matière d'innovation pédagogique. Elle précise que c'est un projet largement ouvert.

La réflexion sur les pratiques pédagogiques a mis en exergue quatre constats:

- 1) la nécessité d'adapter la pédagogie pour s'adapter aux méthodes et qualifications.
- 2) la proximité nécessaire des enseignants avec les étudiants
- 3) les demandes de nouvelles méthodes des étudiants sortant de mobilité
- 4) l'existence de technologies et les dispositifs mis en œuvre par l'Unistra.

Madame Magdalena HADJIISKY propose une approche avec humilité et prudence car il faut recueillir les avis de tous. L'objectif de la démarche est de renforcer l'autonomie et la réactivité des étudiants par un développement des synergies entre enseignement et recherche, les modalités pédagogiques, les cours en langues. Pour la mise en œuvre, il convient d'avancer en fonction du contexte spécifique liée au concours d'entrée de l'IEP et à l'interdisciplinarité des formations ce qui a un effet direct sur les pratiques pédagogiques et les attentes des étudiants. Enfin, le cursus est exigeant et demande des capacités de travail importantes.

Les premières pistes de travail concernent le premier cycle, le second cycle et quelques réflexions sur le grand oral de 5<sup>ème</sup> année.

- 1) en 1<sup>er</sup> cycle (année 1 et 2 du diplôme) l'objectif est de favoriser l'autonomisation dans les études et d'améliorer la capacité de discernement des étudiants via des analyses critiques

En ce qui concerne les cours en amphis, il y a la possibilité de faire appel aux nouvelles fonctions de Moodle (une formation continue est possible à l'Unistra) et l'utilisation de boîtiers de votes électroniques afin de rendre les cours plus interactifs. On peut également mener une discussion pour favoriser l'interdisciplinarité (partage d'un cours entre deux approches différentes).

Pour ce qui est des Conférences de méthode, il y a plusieurs moyens

- un meilleur accompagnement des chargés de conférences par des réunions de concertation
- diversifier les formats pédagogiques au-delà des exposés.

2) En second cycle, il y a une spécialisation et les étudiants sont en plus petits groupes.

L'objectif est de favoriser la pédagogie par projets. On peut diversifier les modalités d'évaluation des cours de filières pour valoriser le contrôle continu. Est également envisageable la mise en place de travaux collaboratifs mais qui demandent alors de dégager du temps pour les étudiants et les enseignants. Ces méthodes de projets collaboratifs permettent également des partenariats avec des institutions publics et privés. Le principal obstacle tient dans le fait que ces méthodes nécessitent beaucoup de temps de travail pour les enseignants et les étudiants. Il convient donc de rechercher les voies et moyens d'une modulation des services des enseignants intéressés et d'une réduction du volume des cours en présentiel pour les étudiants.

3) En ce qui concerne la 5<sup>ème</sup> année.

Il est possible d'améliorer le système des conférences d'actualité par la mise en place d'un portefeuille de cours et conférences accessibles par voie électronique. Il ne s'agit pas de cours filmés (MOOC) car ces derniers sont lourds et coûteux à créer. Des solutions plus souples (SPOC) sont envisagées. Madame HADJIISKY a pris des contacts avec les responsables de la Direction des Usages du Numérique et le Centre de Culture Numérique.\*

Madame Magdalena HADJIISKY indique qu'un groupe de travail sera consacré aux pratiques pédagogiques (diversification de l'évaluation, travail collaboratif et mise en place de conférences en ligne pour le grand oral).

Monsieur le Président Dominique BUR remercie Madame Magdalena HADJIISKY de sa présentation et un débat s'instaure.

Monsieur Romain PLACE indique que les étudiants se sentent insuffisamment préparés au grand oral. Il estime que pour les étudiants il y a un certain flou sur l'intérêt de l'épreuve et sur les moyens de la préparer. Une assiduité aux conférences d'actualité n'est pas toujours possible. Il demande s'ils seront associés au groupe de travail. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que les étudiants seront associés à la réflexion ainsi que le personnel administratif.

Madame Anne-France DELANNAY estime que les perspectives données par Madame Magdalena HADJIISKY sont stimulantes. Il convient d'avancer en ce qui concerne le contrôle continu sur Moodle. Elle indique que le cours de Monsieur Nicolas EBER fait déjà appel aux votes des étudiants (grâce à l'utilisation de logiciels ad hoc et du wifi) aux boîtiers électroniques pour faire participer les étudiants qui apprécient et suivent avec assiduité son cours. Elle estime essentiel également une bonne coordination entre les chargés de cours et les conférenciers de méthode.

Monsieur Victor BAYSANG-MICHELIN signale que pour les étudiants en 1<sup>ère</sup> année, les contenus ne correspondent pas toujours entre le cours magistral et les conférences de méthode. Madame Marie COLOMBANI signale que cette coordination n'est pas toujours effective. Monsieur ECKERT lui répond que les nouveaux règlements des examens que le Conseil d'Administration va valider

prévoient désormais une coordination entre chargés de cours et chargés de conférences de méthode.

Madame Frédérique BERROD est très favorable aux cours partagés qui se pratiquent parfois entre économistes et juristes. Dans bien des cas, la mise en place de ces cours tient à de bonnes relations personnelles entre enseignants. C'est également le cas pour le travail collaboratif mais cela suppose des moyens en termes de temps et d'organisation. C'est également pratiqué avec les doctorants et cela donne un échange d'informations des deux côtés. Il convient donc de voir cette problématique en lien avec la recherche.

Monsieur Maurice CARREZ va dans le même sens. Il estime cependant qu'en 3<sup>ème</sup> année il pourrait y avoir des crédits ECTS pour des actions d'initiation à la recherche et de préparation du mémoire de 4<sup>ème</sup> année dès la 3<sup>ème</sup> année.

Madame Camille HACHEZ estime que la problématique des cours de langue doit faire partie de la réflexion. Elle déplore que pour la seconde langue, beaucoup d'étudiants ont un niveau inférieur à celui qu'ils avaient en lycée.

Monsieur Tristan FOURAULT a expérimenté le recours à Moodle et aux boîtiers électroniques. Il indique que c'est très positif pour les étudiants, en particulier les quiz sur Moodle qui permettent de vérifier les acquis des étudiants.

Monsieur Sébastien BOUR souligne cependant un fort absentéisme des étudiants en cours et souhaite que les étudiants s'investissent d'avantage.

Monsieur Dominique BUR clôt la discussion et remercie Madame Magdalena HADJIIISKY pour son intervention et les propositions qu'elle a émises.

#### **4 Mise en place de l'engagement associatif dans le cadre de l'IEP (Annexe 1)**

Point présenté par Monsieur Gabriel ECKERT. Il indique que cette réforme s'inscrit dans le contexte de l'innovation pédagogique dans la mesure où l'expérience associative sert de support à la rédaction d'un mémoire et à une réflexion générale. Elle a également une portée plus large visant à institutionnaliser le rôle des associations étudiantes. Cela prend la forme de l'adoption de la Charte des associations qui fixe le cadre général de leur action.

A l'instar du projet de Charte des associations, Madame Frédérique BERROD rappelle fermement l'interdiction du bizutage et le fait qu'il est sanctionné par des poursuites pénales et/ou disciplinaires. Elle estime très important que cette interdiction soit le plus largement rappelée et diffusée. Elle conclut que la question est prise très au sérieux par le Ministère de l'Enseignement supérieur qui adresse chaque année aux chefs d'établissement une lettre rappelant cette prohibition.

Monsieur le Président Dominique BUR va dans le même sens et estime que cette information doit largement être relayée. Madame Camille HACHEZ note que le BDE diffuse largement les informations sur la prohibition du bizutage et que les étudiants sont au courant de cette interdiction. Madame Frédérique BERROD indique que l'Unistra est également très active sur la question.

Monsieur Gabriel ECKERT indique que la direction de l'IEP est attentive à cette question et qu'elle travaille étroitement avec le BDE.

**A l'issue de la discussion, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote et les articles 6 et 7 des règlements de 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année du diplôme ainsi que la charte des associations sont adoptés à l'unanimité.**

## **5 Règlement des études du diplôme de l'IEP pour 2016-2017**

### **5.1 Règlement des études du diplôme de l'IEP pour 2016-2017 Années 1, 2 et 4 (Annexe 2)**

#### 5.1.1 Règlement des études du diplôme de l'IEP pour 2016-2017, années 1 et 2.

Point présenté par Madame Marie-Christine AQUATIAS. Les principales nouveautés sont :

- 1) la suppression de la seconde colle annuelle ;
- 2) la concertation est inscrite dans le règlement d'examen entre chargés de conférences de méthode Les modalités d'examen doivent être communiquées aux étudiants et à la direction des études dans le mois qui suit le début des cours ;
- 3) le coefficient des conférences de méthode en langue passe de 2 à 3.

A la question de Madame MICHEL en ce qui concerne les coefficients en méthodologie des sciences sociales qui reste à 2, Monsieur Gabriel ECKERT précise que l'on a tenu de la différence de durée des enseignements en cause.

**A l'issue de la discussion, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote et les règlements de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année du diplôme sont adoptés avec 1 abstention.**

#### 5.1.2 Règlement des études du diplôme de l'IEP pour 2016-2017 Année 4

Point présenté par Monsieur Joël PETEY qui souligne les principales modifications apportées (assouplissement des modalités d'examen, possibilité de contrôle continu, modification du coefficient des conférences de méthode de langue).

**A l'issue de la présentation, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote et le règlement de 4<sup>ème</sup> année du diplôme est adopté avec 1 abstention.**

### **5.2 Règlement des études du diplôme de l'IEP pour 2016-2017 Année 3 (Annexe 3)**



Point présenté par Madame Caroline LEHNI. Il s'agit d'adaptations à des contraintes extérieures (suppression des cours CIEL). Il y a des clarifications pratiques en ce qui concerne les étudiants qui partent dans les universités américaines en tant qu'assistants et ont des missions spécifiques avec des contreparties (rémunération, logement, prise en charge de frais de repas). Cette situation implique une sélection rigoureuse des candidats afin qu'ils puissent remplir ces missions. D'où la nécessité d'avoir des informations exhaustives sur le parcours et les compétences des étudiants. Par ailleurs et plus généralement, Madame LEHNI insiste sur la nécessité d'une prise de contact entre l'étudiant et son tuteur avant son départ en mobilité.

Madame Camille HACHEZ qui est partie en qualité d'assistante de langues à Manchester estime que les responsabilités qui lui ont été confiées étaient très lourdes et correspondaient à un vrai travail. Madame Caroline LEHNI lui répond que le poste à Manchester fait l'objet d'une renégociation en cours sur les compétences demandées aux étudiants et les contreparties. Pour les deux autres postes à statut étudiant, la charge de travail est inférieure.

**A l'issue de la présentation et du débat, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote et le règlement de 3<sup>ème</sup> année du diplôme est adopté à l'unanimité.**

## **6            Calendrier prévisionnel 2016/2017 pour le diplôme de l'IEP (Annexe 4)**

Monsieur Gabriel ECKERT rappelle que le calendrier prévisionnel a été construit sur la base de celui de 2015/2016 mais qu'il s'engage à mener une réflexion plus large sur le calendrier des années ultérieures. Y seront associés les étudiants et le personnel administratif. Cette réflexion concernera la date du début des cours et l'organisation de la session de rattrapage (en particulier pour la 1<sup>ère</sup> année du diplôme de l'IEP).

Il précise que les congés de pâques sont, comme l'année passée, réduits à une semaine afin de permettre aux étudiants de 4<sup>ème</sup> année du diplôme de partir en stage dès le début du mois de juin.

Madame Hélène MICHEL regrette que la session de rattrapage (1A et 4A) ait lieu dès le 22 août car les colloques et congrès ont souvent lieu à ce moment-là. Elle serait donc favorable à ce que ces examens soient décalés d'une semaine.

Monsieur Gabriel ECKERT souligne qu'il est urgent de simplifier les modalités d'examens.

**A l'issue de ce débat, Monsieur Dominique BUR passe au vote et le point est adopté avec 3 voix contre.**

## **7            Mise en œuvre de la période de césure pour les formations de l'IEP (annexe 5)**

Le point est présenté par Monsieur Joël PETEY qui reprend les informations de l'annexe. Une réunion sera organisée avec les étudiants pour faire le point de la situation.

Monsieur le Président Dominique BUR indique que le point étant informatif, il ne fait pas l'objet d'un vote.

**8 Refonte du diplôme d'Université « Certificate of European Studies » pour l'année universitaire 2016-2017 (Annexe 6)**

Il donne la parole à Madame Caroline LEHNI qui souligne que la principale modification consiste dans le dédoublement du CES sur les deux semestres de l'année universitaire.

**A l'issue de la présentation, Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité.**

**8' Subventions complémentaires à l'association étudiante Stras'Diplomacy dans le cadre du programme PEI. (Annexe 7)**

Monsieur Gabriel ECKERT présente ce point qui tient principalement dans l'affectation de crédit IDEX suite à la participation de l'association au MUN dans le cadre du programme PEI 1<sup>ère</sup>. Il rappelle que la répartition des subventions de l'Institut entre les différentes associations étudiantes pourra tenir compte de ces subventions particulières.

**Le point est adopté avec 2 abstentions.**

**Monsieur le Président BUR rappelle ensuite que les points 9 à 12 ne font pas l'objet de débat mais uniquement d'un vote.** Monsieur Gabriel ECKERT indique que ces points ont été examinés en Commission Paritaire. Il s'agit des points suivants :

**9 Retouche de la maquette des enseignements du Master « Politiques Européennes » répartition des ECTS dans le semestre 4. (Annexe 8)**

**Point adopté à l'unanimité.**

**10 Règles dérogatoires aux modalités de contrôle des connaissances adoptées par le Conseil Académique de l'Université pour les Masters pour l'année 2016-2017. (Annexe 9)**

**Point adopté à l'unanimité**

**11 Modalités de contrôle des connaissances en Licence Professionnelle, Master 1 et Master 2 pour l'année 2016/2017. (Annexe 10)**

**Point adopté à l'unanimité**

**12 Renouvellement de conventions internationales. (Annexe 11)**

**Point adopté à l'unanimité**

## 13 Divers

Monsieur le Président Dominique BUR indique que le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 14 juin prochain et sera précédé d'une commission paritaire le 3 juin.

**Le Président Dominique BUR clôt le présent Conseil à 19H16**

Le Directeur de l'IEP  
Professeur Gabriel ECKERT.